

**Avis d'expert – 27mars 2018**

Astrid Cousin, porte-parole de Magnolia.fr

---

## **Assurance-emprunteur : près de 8 Français sur 10 prêts à profiter de l'amendement Bourquin !**



*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les Français peuvent résilier chaque année leur assurance de prêt pour faire jouer la concurrence. Magnolia.fr, premier comparateur indépendant dans ce domaine, a sondé les emprunteurs qui sont désormais près de 4 sur 5 à vouloir profiter de cette opportunité pour changer d'assureur<sup>1</sup>. Il aura fallu seulement quelques mois pour que les Français prennent conscience de ce nouveau droit qu'ils étaient encore une majorité à ignorer en fin d'année dernière.*

### **Principaux enseignements :**

- **79% des propriétaires sondés ont souscrit à l'assurance de leur banque** (assurance groupe) contre 21% à une assurance externe (délégation d'assurance).
- **78% comptent bénéficier de l'amendement de la loi Sapin II (ou amendement Bourquin) pour faire jouer la concurrence** en résiliant leur assurance actuelle et en choisissant une autre.
- **70% sont prêts à utiliser un comparateur en ligne** pour trouver un meilleur contrat.
- **52% ne savent pas comment procéder** pour changer de contrat.

Les lignes s'apprêtent bel et bien à bouger dans le monde de l'assurance-crédit. Depuis de nombreuses années, ce marché reste largement dominé en France par les établissements bancaires, qui proposent généralement aux particuliers de souscrire à leur offre d'assurance-crédit lorsque ceux-ci s'engagent dans un emprunt immobilier. Pour s'éviter des démarches de recherche, par ignorance ou par crainte de contrarier leur interlocuteur, de nombreux Français (79%) ont choisi cette solution, sans pouvoir ensuite changer de choix. Cette époque est toutefois révolue : grâce à l'application de la loi Bourquin depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les emprunteurs pourront désormais se raviser chaque année en changeant d'assureur-crédit s'ils le souhaitent.

### **La délégation d'assurance devrait être plébiscitée**

En seulement cinq mois, les Français ont très majoritairement pris conscience de cette opportunité qui leur était offerte. Interrogés au mois de mars par Magnolia.fr, près de 80% des propriétaires affirment désormais connaître cette possibilité, et une proportion semblable s'affiche prête à en bénéficier. La

---

<sup>1</sup> Etude réalisée par Magnolia.fr en mars 2018 auprès de 12.000 propriétaires français dont 450 répondants, toutes CSP confondues, âgés de 25 à 65 ans et issus de la base clients de Devisprox.

différence est flagrante par rapport au mois de novembre 2017, où un précédent sondage de Magnolia.fr révélait alors la tendance inverse : 67% des propriétaires interrogés méconnaissaient ce projet de loi. Cette rapide évolution s'explique surtout par la couverture médiatique dont ce sujet a fait l'objet : pour 78% des personnes concernées, la découverte de cette opportunité s'est faite par le biais de la presse (télévision, radio ou publicité), tandis que 16% l'ont appris par le bouche à oreille. Seuls 6% en ont été informés par leur banquier.

### **77% des propriétaires sont conscients du coût de leur assurance de prêt**

La mobilité assurantielle qui s'annonce en France se fera naturellement au bénéfice de compagnies d'assurance aux offres plus compétitives que celles des établissements bancaires. Le coût de l'assurance-crédit peut en effet représenter des sommes élevées, et les emprunteurs en sont généralement conscients : plus des trois quarts d'entre eux (77%) déclarent savoir combien leur coûte mensuellement l'assurance associée à leur emprunt immobilier. 25% des propriétaires s'affichent désormais prêts à faire jouer la concurrence pour économiser une somme comprise entre 100 et 1.000 euros sur la totalité de leur emprunt et 43% sont prêts à franchir le pas pour une économie comprise entre 1.000 et 5.000 euros. 68% des sondés sont donc désormais prêts à changer d'assurance-crédit pour une économie inférieure à 5.000 euros, alors que ceux-ci n'étaient que 40% en novembre. Cette évolution est le signe que la majorité des propriétaires concernés a désormais compris que la démarche présente un intérêt réel quel que soit le montant en jeu.

### **Les comparateurs en ligne, une solution pour prendre en charge les démarches**

Malgré ce fort attrait pour la renégociation de leur assurance de prêt, les propriétaires se considèrent encore démunis dans cette démarche. 52% d'entre eux reconnaissent ainsi ne pas savoir comment procéder pour changer de contrat, et 20% jugent le savoir partiellement en ayant besoin d'un accompagnement dans ce domaine. Cette ignorance ne devrait toutefois pas constituer un frein, les formalités administratives pour souscrire ou résilier une assurance emprunteur étant systématiquement prises en charge par un courtier ou un comparateur en ligne. À la fois outil de recherche et intermédiaire utile dans les démarches, les comparateurs en assurance de prêt devraient donc être privilégiés : 70% des propriétaires se déclarent dorénavant et déjà prêts à utiliser un comparateur en ligne pour trouver un meilleur contrat.

La révolution du secteur de l'assurance-crédit a déjà commencé : chez Magnolia.fr, les demandes de résiliation d'assurance-crédit ont bondi de 55% depuis l'entrée en vigueur de la loi Bourquin. Ce bond s'observe chez tous les types d'emprunteurs quelle que soit leur classe d'âge ou la durée de leur emprunt. Face à ce mouvement, les banques sont entrées en résistance pour garder leurs clients, allant pour certaines jusqu'à faire preuve de mauvaise foi lors de la résiliation ou encore véhiculer des fausses idées sur la délégation d'assurance. Désormais, l'information reste la principale solution pour convaincre de plus en plus de particuliers de profiter de cette loi, qui rappelons-le, a pour seul objectif de leur faire gagner du pouvoir d'achat.

## Contacts presse

**Pauline Colin**

[pcolin@fargo.agency](mailto:pcolin@fargo.agency)

**01 44 82 66 78**

**Astrid Cousin**

[astrid.cousin@magnolia.fr](mailto:astrid.cousin@magnolia.fr)

**06 77 99 53 05**

## A propos de Magnolia.fr

Grâce à son important réseau de banques, courtiers en crédit immobilier, de conseillers en gestion de patrimoine et de ses prestigieux partenaires (Swiss Life, Spheria, Générali, April, Cardif, MetLife, AXA, Afi-Esca), Magnolia.fr offre à ses clients une expertise gratuite dédiée à l'assurance de prêt. N°1 indépendant en assurance emprunteur sur internet, la société gère plus de **100 000 assurés** dont près de **17 000 nouveaux par an**. Chaque année, via ses sites marchands BtoB et BtoC, plus de **240.000 demandes** de simulation sont traitées par ses **50 experts** en assurance de crédit immobilier. Ils guident ses futurs emprunteurs dans leurs choix afin de leur permettre de réaliser d'importantes économies tout en bénéficiant des meilleures garanties.

Pour plus d'informations : [www.magnolia.fr](http://www.magnolia.fr)